

✓

Beuzec-Cong.

1609

D. Lapparotte ^{De Beuzec} Cong a l'olte un presbitero appartenant

BEUZEC - Cong

- enquête au 12 (pariello)

- chapelle 1806 1813

- état des Biens 1814

L'olte moyennant une
S'est obligée à payer;
is Croisiens; L'olte
presbitero (le jardin);
icones Dependances
un, un Beauverger
qui Les empêche

Surtout quelques
De la pluie ~~par~~
qui est chargée
attention, malgré
à mes propres
vous me mettre
des injures de

ce cong ya-t-il
disposé à vendre
au Cure?

ris à cette fin
l'olte De L'eglise

✓

Beauce-Cong.

1809

D: La paroisse Cong a-t-elle un presbytère appartenant à La commune? ^{De Beauce}

R: non il est vendu, Le curé y néanmoins loge moyennant une somme de 400^e que La commune s'est obligée à payer; mais quelle ne paye plus depuis trois ans; L'ancien est très content de vendre Le presbytère & le jardin; mais il veut retenir sur Les annuities de pendances Du presbytère, une petite maison, un beau verger, trois champs & un courtif, ce qui Les empêche de s'arranger.

D: est-il en bonne réparation?

R: il y manque bien des choses, Surtout quelques fenêtres, Le toit & il y tombe de la pluie presque partout; La commune qui est chargée, des réparations, n'a fait aucune attention, malgré mes représentations; j'ai fait, à mes propres frais, La dépense d'environ 200^e pour me mettre autant que possible à l'abri des injures de l'air.

D: Dans La commune De Beauce Cong y a-t-il quelque maison décente qu'on soit disposé à vendre & qui puisse servir de Logement au Curé?

R: il n'y a aucune qui puisse servir à cette fin qui ne soit d'une grande distance De L'église paroissiale.

D: est-il quelque Succursale Conservee qui Soit Trouvée
R: ^{Sans pasteur?} nous n'en avons aucune Dans L'ecanton qui ne
Soit pourvue.

D: quelles Sont Les chapelles invendues De Beuzee
Cong?

R: aucune Des chapelles De Beuzee cong n'a été
vendue.

D: quelles Sont celles qui Sont nécessaires ou utiles
au Culte?

R: Les chapelles qu'on appelle Locrist &
Saint Jean, si non nécessaires, au moins très
utiles; nous en avons deux autres, mais dont
il ne reste plus que quelque triste débris.

quant à Concarneau, anciennement Succursale
De Beuzee, il n'y a jamais eu de
presbytère, La ville à paye au desservant
jusqu'à présent un Loyer De 120^{fr}. Les
eglises y Sont entièrement détruites ou
servent De magasins: L'office divin
se fait Dans La chapelle De La
Sainte Trinite, chapelle De L'hospital

Je crois qu'il est bon d'observer que L'aqueduc
Du presbytère De Beuzee a causé grand dommage
à La commune en faisant abattre Les beaux arbres
qui faisoient L'ornement De notre eglise & qu'il a eu
pour bien peu De chose. il a aussi acheté une
maison appartenant à L'eglise qui ne Lui coûte
que 36^{fr} & dont il Relève annuellement 108^{fr} De
Loyer; il jouit aussi en outre Depuis nombre D'années
De trois champs, d'un beau verger, d'une petite
maison & d'un Courtil dépendant autre fois De la
maison presbytérale: en bonne Conscience il Servit
deux fois payé De Son débourse.

Corgat Curé De Beuzee cong

Beuzec conq 15 f. 1806

Monseigneur

Dans toute l'étendue de la paroisse de Beuzec conq
il y a outre la mere paroisse quatre chapelles, savoir,
L'otrist, Saint Jean, St Laurent, & St Jacques soncarnou
Depuis Depeux n'en est plus Succursale. Je de'diserois
monseigneur, qu'il plût à votre grandeur De me permettre
de faire l'office dans deux premières certaines jours de
l'année, quoy qu'elle aient encore besoin de quelque réparation
quant aux deux dernières, surtout St Laurent, il ne
reste plus que quelque triste débris; c'étoit cependant
la chapelle la plus fréquentée du païs avant la Révolution
& c'est le vœu commun des habitants qu'on la fût
rebâtir: pour la dernière qui est St Jacques est au li
dans le plus grand délabrement; nous nous proposons
monseigneur, De nous accorder la permission d'en
prendre des ardoises pour achever les réparations
de la mere église commencées depuis environ un an & corriger
parce que les fonds nous manquent.
J'ai l'honneur d'être d'un profond Respect
votre très-humble & obéissant serviteur Corqat Curé de Beuzec.

Bouge Conq 17 mars 1813

Monsieur & honnorable Confrère,

J'ai l'honneur de vous faire tenir les noms des
Chapelles de ma paroisse que nous jugeons nécessaires
au Culte, nous en avons deux autres, mais elles
sont tout à fait en ruine. Je ne sais quels seront
les autres renseignements que pourrions exiger
messieurs Les vicaires généraux. Si en fait
je vous prie de vouloir bien me le marquer.

J'ai l'honneur d'être avec respectueux attachement

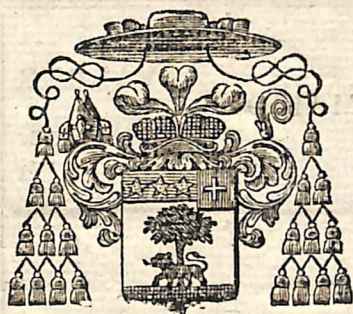
Votre dévoué serviteur & affectionné Confrère
Corgat Curé

Beuzec Cong 17 mars 1813

nous n'avons dans La paroisse de Beuzec Cong,
outre L'église paroissiale, que deux chapelles
Loerist & Saint Jean qui sont nécessaires au
Culte: nous n'avons ni succursale ni annexe
ni oratoire dans toute l'étendue de la paroisse.
Je n'ai eu aucun vicaires Depuis que je suis à
Beuzec, ainsi il n'est pas mention de traitement

Corgat Curé de Beuzec Cong

Quimper , le 7 Juil 1814.



SON EXCELLENCE le Ministre de l'intérieur et des cultes me demande , Monsieur , de lui adresser un état des biens et revenus des Fabriques des Paroisses. Je vous prie de me faire parvenir , le plutôt possible , les renseignemens demandés dans la forme du Modèle de l'autre part.

MM. les Curés de canton voudront bien se charger de me fournir les mêmes renseignemens , pour les succursales vacantes dans leurs cantons respectifs.

Son Excellence m'invite à lui envoyer sans retard ce travail.

Je n'ai pas besoin , Monsieur , de vous exhorter à correspondre , avec promptitude , aux vœux bienfaisantes du Gouvernement paternel sous lequel la providence vient de nous replacer.

Je vous prie , Monsieur , d'agréer l'assurance de mon respectueux attachement.

† P. V. Evêque de Quimper.

ÉTAT des Biens et Revenus des Fabriques des Paroisses.

[illegible]